



## RÉFORME DES STATUTS : LE POINT DE VUE DU GOUVERNEUR

©Cédric Helisy

**L**e Gouverneur de la Banque de France, président de l'Autorité de contrôle prudentiel, s'est exprimé, lors de l'Assemblée générale de l'ASF, sur les évolutions réglementaires liées à la CRD 4. Voici quelques extraits du discours prononcé le 13 juin<sup>1</sup>.

« Les futures normes de liquidité ne sont clairement pas adaptées à tous les établissements spécialisés, notamment ceux qui n'ont pas d'activité significative de collecte de dépôts ».

« Dans certains cas, la solution d'un maintien des règles en vigueur en France me paraît devoir être explorée, sous réserve que cela n'ait pas d'impact sur les conditions de concurrence ».

« L'harmonisation maximale implique l'exercice des deux activités, de réception de fonds remboursables du public et d'octroi de crédit, tels que prévus pour l'agrément en qualité d'établissement de crédit ».

« La notion de réception de fonds remboursables du public comprendrait, selon le projet de directive CRD 4, le produit de l'émission continue d'obligations ou de titres équivalents. Cela permet donc de recevoir des fonds du public autres que les dépôts des particuliers ».

« Il me semble souhaitable, conformément au droit européen, d'introduire en France un statut particulier, comme il en existe déjà dans d'autres Etats membres, pour des sociétés qui souhaiteraient se spécialiser dans certains types d'activité de crédit, sans avoir à recueillir de dépôts ni à respecter les nouvelles règles de liquidité. Les membres de l'ASF pourraient alors choisir entre deux options, en fonction des contours qui seront arrêtés pour ce nouveau statut ».

Sur « la question des contours du régime prudentiel qui serait mis en place pour ces établissements spécialisés... les choix définitifs sont naturellement du ressort du ministre... Ces choix sont par ailleurs tributaires de l'issue du « trilogue<sup>2</sup> ».

Parmi « les pistes de réflexion préliminaires du point de vue de l'ACP et la Banque de France... plusieurs aspects doivent être pris en considération, parmi lesquels : la préservation de la stabilité financière, la protection de la clientèle et l'égalité des conditions de concurrence... car il est fondamental de préserver la capacité du système financier français à financer l'économie ».

« Nous devons nous assurer de l'adéquation entre les futures règles qui seront *in fine* retenues et la nature des risques et des activités développées par les différentes catégories de sociétés financières. Ces éléments appellent une solution équilibrée, proportionnée aux enjeux et adaptée aux différents modèles économiques des sociétés financières. Des régimes différenciés pourront donc paraître utiles en fonction notamment des enjeux pour la stabilité financière ».

**Françoise Palle Guillabert**

1. Le discours complet sera disponible dans la prochaine lettre de l'ASF consacrée à l'Assemblée générale.

2. Le trilogue est une réunion tripartite à laquelle participent les représentants du Parlement européen du Conseil et de la Commission européenne pour rechercher un accord sur les amendements votés.

## Sommaire

### ACTUALITÉ

**P 3** Tableau de bord ASF

**P 6** Prix de l'ASF

**P 7** Enquête de satisfaction

**P 11** Shadow banking

### VIE DE L'ASF

**P 13** Actualité des commissions

**P 18** Nouveau membre/  
Les adhérents/  
Agenda actu

**P 19** Stages ASFFOR

**P 24** Carnet



# Séminaire EIFR - ASF

## DÉFIS DE BÂLE III ET CRD 4 POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT SPÉCIALISÉS

**mardi 10 juillet 2012 de 8h30 à 14h**  
**Palais Brongniart, 28 Place de la Bourse, Paris 1<sup>er</sup>**

### >>>Programme :

Introduction : Régulation des « Institutions Financières » en Europe

- 1-** Risques & Spécificité des établissements de crédit spécialisés
- 2-** Adaptation du cadre français et de ses spécificités dans le nouveau dispositif réglementaire et prudentiel (Bâle III – CRD 4)
  - I . Transposition de Bâle III et CRD 4 pour les établissements de crédit
  - II . Critères de choix pour les établissements de crédit : statut, ratio, contrôle, refinancement
  - III . Refinancement auprès de la BCE / risques systémiques
- 3-** Priorités de mise en œuvre pour les établissements de crédit
  - A . Problématique des holdings vis-à-vis des filiales spécialisées
  - B . Exemples de Feuille de route pour des établissements spécialisés
- 4-** Table Ronde : quel «business model» pour les établissements de crédit spécialisés en fonction de leurs activités ?

Pour plus d'informations et inscription :

En ligne sur : <http://www.eifr.eu> par email [contact@eifr.eu](mailto:contact@eifr.eu)

par téléphone : +33 1 49 27 13 78

par fax : +33 1 49 27 11 06

Des représentants des régulateurs (DG Trésor, ACP et Banque de France) et d'établissements de crédit spécialisés représentant différentes filières interviendront lors de ce séminaire.



# Assombrissement

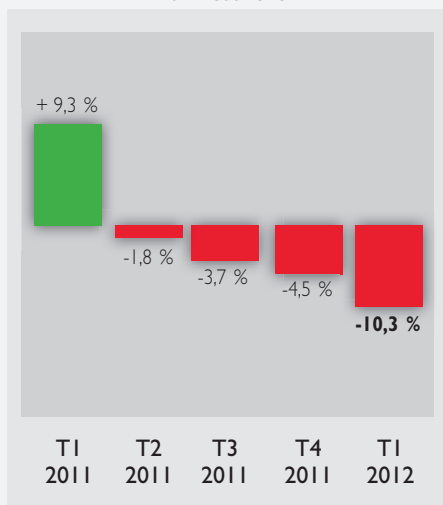
L'évolution de la production des établissements de crédit spécialisés au premier trimestre 2012 par rapport à la même période de l'année précédente se partage entre un ralentissement, parfois très sensible, de l'activité pour les secteurs les mieux orientés qui demeurent ceux des financements aux entreprises et aux professionnels, et un nouveau repli des financements aux particuliers.

## Repli des financements aux particuliers

### Crédit à la consommation<sup>1</sup>:

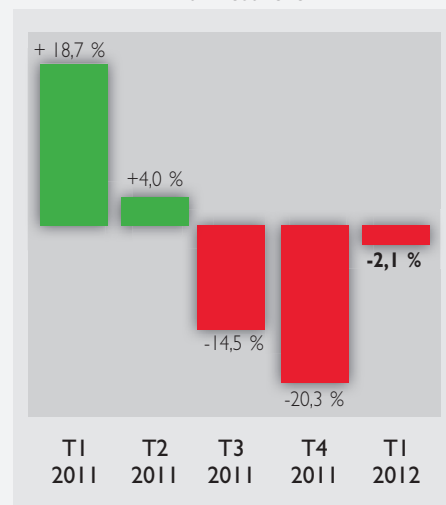
**-10,3 %**

Variation annuelle de la production trimestrielle



### Financement spécialisé du logement : -2,1 %

Variation annuelle de la production trimestrielle



La baisse de la production de nouveaux crédits à la consommation par les établissements de crédit spécialisés, enregistrée de façon continue depuis le printemps 2011, s'est brusquement accélérée au premier trimestre 2012. Le total des financements de la période est de **8,7 Mds d'euros**, en recul de **10,3 %** par rapport aux trois premiers mois de 2011, soit la plus forte contraction enregistrée depuis onze trimestres. En volume, la production cumulée des quatre derniers trimestres s'établit à 37,4 Mds d'euros, **nouvel étiage de la production annuelle<sup>2</sup> depuis quatorze ans**.

Tous les secteurs sont orientés à la baisse :

- Avec 1,5 Md d'euros, les **financements de voitures particulières neuves** (par crédit classique et location avec option d'achat - LOA -) reculent de **-15 %** par rapport au premier trimestre 2011.
- **Les prêts personnels** (2,6 Mds d'euros) se contractent de **-13,7 %**.
- Pour le quatorzième trimestre consécutif, les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable** sont en baisse : **-9,1 %** à 2,9 Mds d'euros. La part de ces opérations dans le total des financements (crédit classique et LOA) décroît de façon régulière : elle est passée de 41 % au premier trimestre 2009 à 33 % trois ans plus tard.
- Les **financements affectés hors automobiles<sup>3</sup>** sont en retrait de **-3,4 %** à 1 Md d'euros.

Après la chute enregistrée au second semestre 2011 (-17,8 % par rapport aux six derniers mois de 2010 et jusqu'à -20,3 % sur un an à l'automne), le premier trimestre 2012 marque une **sensible atténuation du repli** des opérations de financement du logement réalisées par les établissements spécialisés<sup>4</sup> : la contraction de la production est ramenée à **-2,1 %** par rapport au premier trimestre 2011 et s'établit à **3,5 Mds d'euros**.

On rappelle que la part de ces financements spécialisés dans le total du financement du logement est de moins de 15%.

1. Chiffres définitifs.

2. Euros constants.

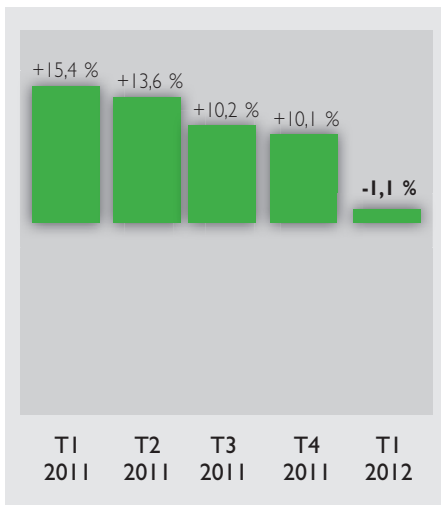
3. Deux-roues, véhicules de loisirs, bateaux de plaisance, biens d'équipement du foyer (électroménager, équipement multimédia, meubles...).

4. Crédits acquéreurs classiques (y compris Crédit Foncier) et opérations du réseau des sociétés du Crédit Immobilier de France.

## Ralentissement des financements aux entreprises et aux professionnels

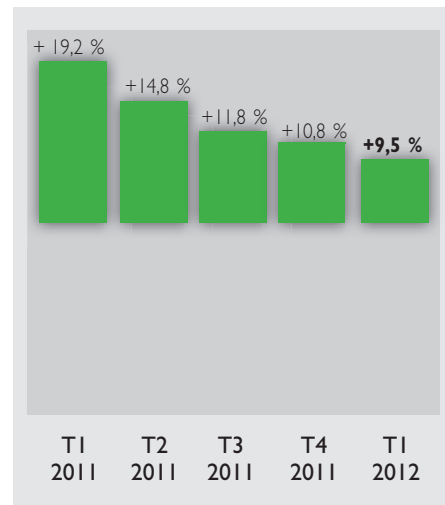
### Financements locatifs d'équipement : +1,1 %

Variation annuelle de la production trimestrielle



### Affacturation : +9,5 %

Variation annuelle de la production trimestrielle<sup>7</sup>



Les financements locatifs des investissements d'équipement des entreprises et des professionnels<sup>5</sup> avaient, de l'automne 2010 à l'automne 2011, enregistré cinq trimestres consécutifs de croissance annuelle à deux chiffres (+12 % en moyenne par rapport à la même période de l'année précédente). Le premier trimestre 2012 marque pour ces financements **un ralentissement spectaculaire** : la progression par rapport aux trois premiers mois de 2011 est ramenée à **+1,1 %** pour **5,3 Mds d'euros**.

Les opérations avec option d'achat sont quasiment stables : +0,2 % par rapport au premier trimestre 2011 avec 3 Mds d'euros, dont **-0,1 %** pour les opérations de **crédit-bail mobilier** stricto sensu<sup>6</sup> (**2,6 Mds d'euros**). Les opérations de location sans option d'achat (location financière et location longue durée) progressent de +2,3 % à près de 2,4 Mds d'euros.

Une part modeste des financements d'équipement s'effectue en outre sous forme de **crédits d'équipement classiques** : avec **0,5 Md d'euros** au premier trimestre 2012, ces opérations se contractent de **-11,7 %** par rapport aux trois premiers mois de 2011.

Le montant des créances prises en charge au cours du premier trimestre 2012 dans le cadre d'un contrat d'affacturation est, avec **44,4 Mds d'euros**, en augmentation de **+9,5 %** par rapport au premier trimestre 2011.

Cette hausse est la marque d'une croissance encore soutenue, mais elle reflète également **un très sensible ralentissement** puisque le rythme de progression a été divisé par deux en un an et passe sous la barre des 10% pour la première fois depuis le premier trimestre 2010.

■ MV

5. Voitures particulières, véhicules automobiles utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipement divers.

6. Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

7. Montant des créances prises en charge dans le cadre d'un contrat d'affacturation (hors opérations de «floor plan» et de forfaitage).

## L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SPECIALISES AU PREMIER TRIMESTRE 2012

(financement de l'équipement, financement du logement, affacturage)

<b>PRODUCTION</b> <i>- MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS -</i>	1er trimestre 2011*	1er trimestre 2012	Variation 2012 / 2011
<b>1. Equipement des entreprises et des professionnels</b>	<b>5 883</b>	<b>5 872</b>	<b>-0,2%</b>
. Financements par crédit classique	600	530	-11,7%
. Financements par location de matériels	5 283	5 342	-1,1%
. Location avec option d'achat	2 969	2 977	+0,2%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	2 564	2 561	-0,1%
. Autres opérations de LOA (1) (voitures particulières)	406	415	+2,4%
. Location sans option d'achat (2) (3)	2 314	2 366	+2,3%
. Location financière	1 327	1 278	-3,7%
. Location longue durée	987	1 088	+10,2%
<b>2. Equipement des particuliers (crédit à la consommation)</b>	<b>9 712</b>	<b>8 714</b>	<b>-10,3%</b>
. Financements par crédit classique	9 096	8 073	-11,2%
. Financements affectés	2 949	2 625	-11,0%
. Financements d'automobiles	1 954	1 663	-14,9%
. Financements d'automobiles neuves	1 221	935	-23,4%
. Financements d'automobiles d'occasion	733	728	-0,7%
. Financements affectés hors automobiles (4)	996	962	-3,4%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	3 164	2 875	-9,1%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	2 983	2 573	-13,7%
. Financements par location (5)	616	641	+4,2%
<b>3. Financement du logement (6)</b>	<b>3 574</b>	<b>3 498</b>	<b>-2,1%</b>
<b>4. Affacturage (7)</b>	<b>40 527</b>	<b>44 388</b>	<b>+9,5%</b>

\*Les chiffres concernant 2011 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 1er avril 2012. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) LOA : Location avec Option d'Achat.

(2) NB : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements de crédit spécialisés (adhérents ASF) et des sociétés, non établissements de crédit, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(3) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les opérations de location financière sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.

- Les opérations de longue durée sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(4) Deux-roues, véhicules de loisirs, bateaux de plaisance, biens d'équipement du foyer (électroménager, équipement multimédia, meubles, etc.).

(5) Location avec option d'achat de voitures particulières pour la quasi-totalité.

(6) Les chiffres du financement du logement comprennent les financements acquéreurs classiques (y compris ceux du Crédit Foncier) et l'activité de l'ensemble des sociétés du réseau du Crédit Immobilier de France.

(7) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de «floor plan» et de forfaitage.



# PRIX DE L'ASF 2012:

## UN MÉMOIRE SUR L'AFFACTURAGE

**C**réé en 1997, le Prix de l'ASF récompense chaque année un mémoire universitaire illustrant les actions et atouts des métiers exercés par les établissements financiers spécialisés, français et étrangers, dans la concurrence nationale et internationale.

Couplé avec le prix du Concours International des Mémoires de l'Economie et de la Finance organisé par le Centre des professions financières, le concours s'adresse aux étudiants en cours ou venant d'achever l'un des cycles suivants :

- deuxième ou troisième année d'enseignement en Ecole de commerce (option à vocation financière),
- deuxième ou troisième cycle universitaire à dominante financière (maîtrise de gestion, DESS, DEA),
- cycle de formation supérieure spécialisée (DECSCF, CNAM, Master, IAE, ENSAE).

Il est doté chaque année d'une somme de 5 000 euros, et récompense un mémoire suffisamment orienté sur les métiers de l'ASF (crédit-bail, affacturage, caution, Sofergie, crédit immobilier et à la consommation, PSI...) et qui présente les qualités d'originalité, de pertinence et de rédaction requises par le jury.

La remise des Prix 2011 s'est déroulée le 26 avril à la Cité Internationale Universitaire de Paris, en présence de Roger Guesnerie, président et directeur de PSE et professeur au Collège de France, et d'Edmond Alphandéry, président du Centre des professions financières.

Le prix de l'ASF y a été remis à un mémoire sur l'affacturage. Intitulé « *La mobilisation du poste-clients : levier de développement pour les entreprises de croissance ?* », ce mémoire explique de façon originale et documentée la richesse du bouquet de

services offerts par l'affacturage (gestion, garantie, et financement du poste-clients), et les atouts qu'il offre au dirigeant, au-delà de la simple gestion de trésorerie ou de l'externalisation d'activités annexes, en termes de stratégie financière et de pilotage de l'entreprise.

C'est un mémoire qui, outre ses qualités académiques, présente un vif intérêt pour le monde de l'entreprise et celui des factors. Il illustre parfaitement l'intérêt d'une plus grande collaboration entre le monde universitaire et celui de l'entreprise.

Toutes nos félicitations à Pierre Gibou, et à Fabrice Pansard son professeur au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM).

■ FPG



# L'ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION DE L'ASF, ANNÉE 2011 : DE TRÈS BONS RÉSULTATS, EN PROGRESSION

**P**artie intégrante des engagements qualité pris par l'ASF<sup>1</sup> certifiée par l'AFAQ depuis 5 ans, l'enquête de satisfaction, conduite chaque année, est l'occasion de faire un bilan<sup>2</sup> des actions menées et des efforts à déployer pour améliorer toujours plus le service rendu par l'Association.

Il y a lieu de noter que les bons résultats obtenus par l'ASF s'appuient sur la qualité individuelle des permanents de l'Association, mais aussi sur une méthode de travail, et des normes de fonctionnement (Référentiel Quali'OP de l'AFNOR) qui garantissent le professionnalisme des collaborateurs, qui ont les bons réflexes.

Une fois encore, les adhérents ont été nombreux à répondre à la démarche. Pour une cinquième année consécutive, le nombre de répondants est resté élevé : 111 réponses sont parvenues (117 en 2010, 83 en 2009 et 79 en 2008). **Plus d'un quart des adhérents ont répondu, ce qui est un très bon taux de retour.** A noter que comme l'année passée, des relances ont été mises en œuvre auprès des membres du Conseil et des Commissions.

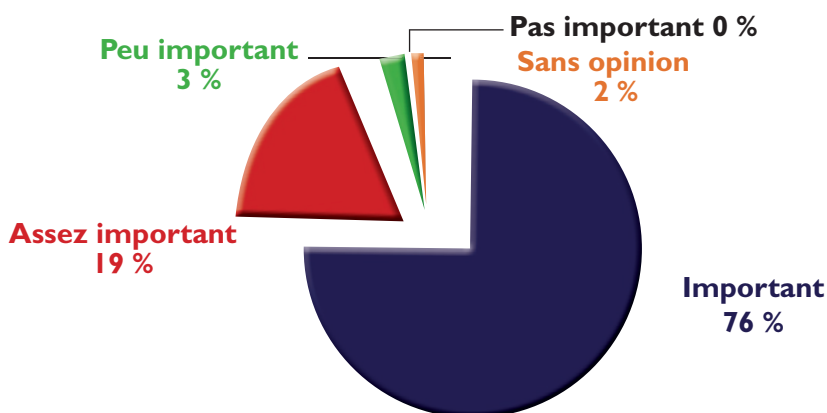
## L'évolution de l'image de l'ASF

**Au cours de l'année écoulée, votre image de l'ASF a-t-elle évolué ?**

	2010	2011
<b>En mieux</b>	<b>16 %</b>	<b>39 %</b>
<b>En moins bien</b>	<b>2 %</b>	<b>4 %</b>
<b>Elle reste bonne</b>	<b>75 %</b>	<b>55 %</b>
<b>Elle reste pas très bonne</b>	<b>2 %</b>	<b>0 %</b>
<b>Sans opinion</b>	<b>6 %</b>	<b>3 %</b>

L'image de l'ASF qui était déjà bonne l'année passée s'est encore améliorée pour 39 % des répondants (elle est restée bonne pour 55 %). Le niveau de satisfaction global des adhérents s'est légèrement amélioré puisque **94 % d'entre eux ont une image positive de l'ASF** pour 91 % en 2010. Il est à noter également qu'en 2011, seul 3 % des répondants sont «sans opinion».

## L'importance de l'ASF à vos yeux (2011)



Pour les adhérents, l'ASF joue toujours un rôle important. Leur appréciation se maintient d'ailleurs à un niveau très élevé (95 % en 2011 contre 94 % lors de l'enquête précédente).

1 - Selon les termes de l'engagement : «Une enquête de satisfaction est réalisée au moins une fois par an. Elle est effectuée soit auprès d'un échantillon représentatif d'adhérents, soit auprès de la totalité des adhérents. L'enquête est menée par le biais d'entretiens face à face, ou par téléphone, par l'utilisation d'un questionnaire auto administré.

Le champ et la cible de l'enquête de satisfaction sont définis chaque année lors du bilan annuel.

L'exploitation des résultats donne lieu à une analyse des points forts et des points faibles.

L'Organisation Professionnelle définit un pourcentage de satisfaction, au moins pour chaque thème du questionnaire, en deçà duquel un plan d'amélioration est mis en œuvre et suivi.»

2 - Étude établie sur la base d'éléments analysés par Calix.

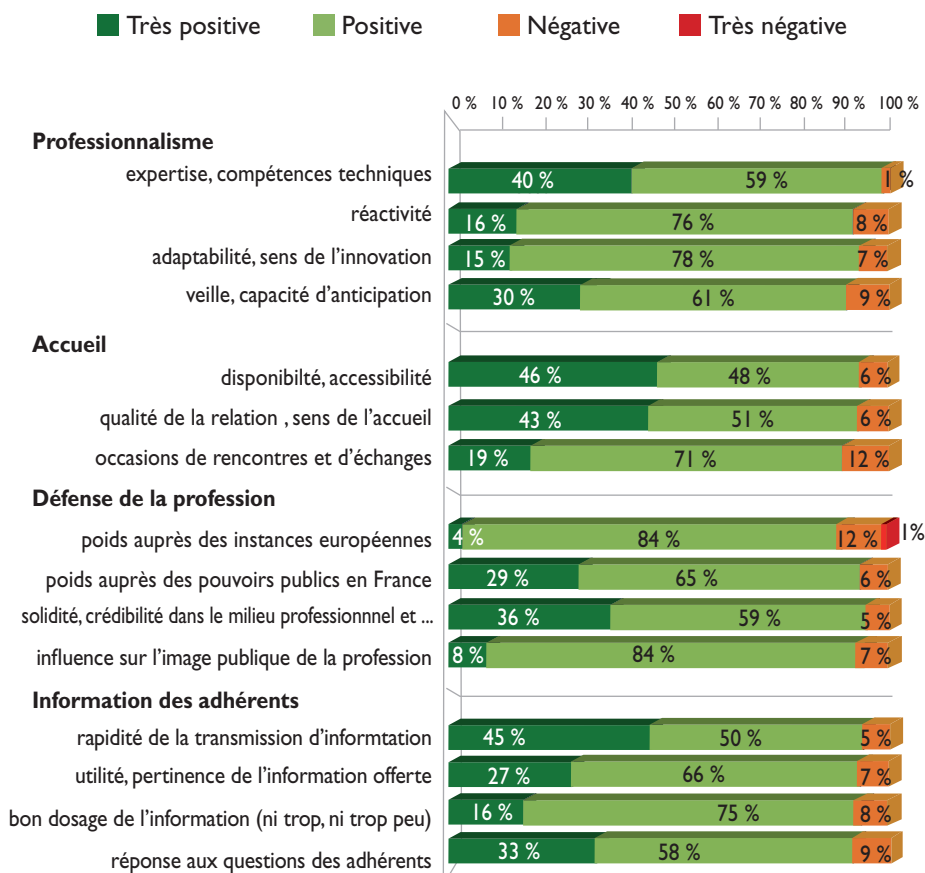
## Face à la crise, le comportement de l'ASF vous paraît... :

La question portant plus spécifiquement sur le comportement de l'ASF dans la conjoncture actuelle avait été ajoutée en 2008 pour mesurer le degré de satisfaction des adhérents pendant la crise.

	2010	2011
<b>Très satisfaisant</b>	5 %	20 %
<b>Satisfaisant</b>	89 %	71 %
<b>Peu satisfaisant</b>	3 %	5 %
<b>Pas satisfaisant</b>	0 %	0 %
<b>Sans opinion</b>	3 %	5 %

En 2011, dans le contexte difficile de crise économique et de surcharge réglementaire, le degré de satisfaction des adhérents concernant le comportement de l'ASF face à la crise reste **très élevé 91 % (contre 94 % en 2010)** avec une proportion de très satisfaits en augmentation notable. Les évolutions législatives et réglementaires post-crise avaient généré un surcroît d'activité d'environ 40 % pour l'ASF en 2009, une forte activité en 2010 avec un niveau important de réunions et groupes de travail (+12 % d'augmentation). En 2011 l'activité de l'Association s'est maintenue à un niveau très élevé auquel s'est rajouté le déploiement du plan d'action et de communication de l'ASF qui s'est effectué à effectif inchangé.

## Les plus fortes qualités et les points sensibles



Les réactions des adhérents à l'égard de l'ASF sont largement positives. Les réponses «très positives» et «positives» dominent sur tous les points évoqués dans le questionnaire. Le vert figure largement sur la représentation graphique proposée ici. En outre, les réponses «très négatives» (en rouge) sont très peu nombreuses, formulées seulement par une personne, dont les critiques seront examinées.

Parmi les points forts, **les compétences techniques** de l'ASF sont largement reconnues puisque **94 % des adhérents sont satisfaits du professionnalisme de l'ASF**. Ce résultat est dû en grande partie à l'expertise de l'ASF qui est reconnue par **99 % des réponses**. Si le sens de l'innovation était à 18 % d'avis négatif en 2010, cette année il ne représente que 7 % des adhérents, soit une nette amélioration sur ce point. Pour ce qui concerne la **veille**, elle s'est améliorée avec un **indice de satisfaction de 91 % (88 % en 2010)**, et se consolide à un très bon niveau au vu de l'environnement politique et réglementaire très changeant et structurant.

Le thème le plus sensible, et le plus intéressant, dans les circonstances actuelles, est celui de la **défense de la profession**. C'est l'un des thèmes sur lesquels le rôle de l'ASF est le plus attendu par ses adhérents, et c'est l'un de ceux sur lesquels l'ASF a particulièrement mis l'accent cette année. Il a très **fortement progressé** depuis l'année dernière puisque le taux de satisfaction des adhérents sur ce sujet est passé de **81 % à 92 % en 2011**.

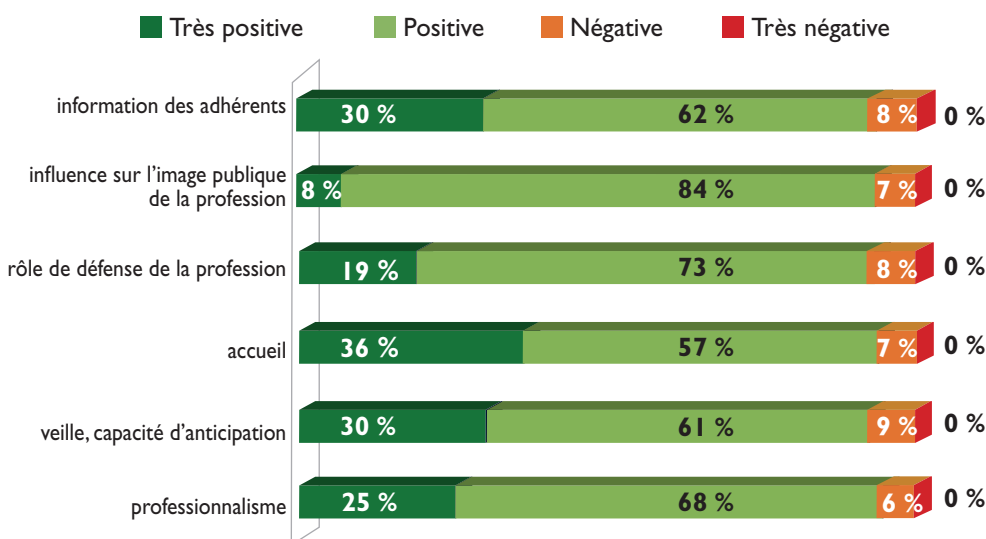


- Les appréciations sur le **poids auprès des pouvoirs publics français et des instances européennes** sont en très forte progression, avec **des réponses positives de respectivement 94 % (81 % en 2010) et 88 % (69 % en 2010)**. La nette amélioration du niveau de satisfaction des adhérents concernant le poids auprès des instances européennes est particulièrement à souligner. Cette hausse résulte probablement de la présence accrue de l'ASF auprès des autorités de Bruxelles.
- De même, **l'influence sur l'image publique de la profession s'améliore elle aussi, avec 92 % en 2011 pour seulement 78 % d'opinions favorables en 2010**. Le développement du plan de communication de l'ASF en 2011 a certainement joué un rôle non négligeable dans cette progression.
- En cohérence avec les avis sur les compétences techniques de l'Association, l'opinion sur sa **solidité et sa crédibilité dans le milieu professionnel et institutionnel reste positive à 95 %**, soit 3 points de plus que l'année passée.

Quant à la **qualité de l'information** délivrée aux adhérents, elle **est en légère baisse** par rapport à 2010 en raison d'une diminution de la satisfaction concernant le sujet « réponses aux questions des adhérents ».

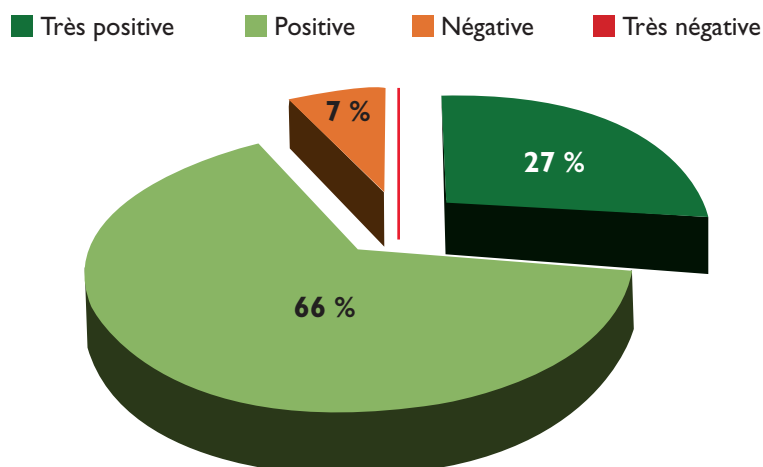
Toutefois le niveau général reste très bon avec un **taux de satisfaction de 93 %** (96% en 2010).

## Avis 2011 des adhérents sur les engagements QUALI'OP



Cette année la satisfaction des adhérents est très homogène sur l'ensemble des engagements de qualité de l'ASF. Les thèmes « rôle de défense de la profession », « influence sur l'image publique de la profession » et le thème « veille » ont fortement progressé pour arriver au très bon niveau des autres sujets évalués. Plus généralement, les bons résultats observés, alors même que la période est difficile, s'appuient sur une méthode de travail qui a fait ses preuves, avec quelques normes de fonctionnement qui garantissent les bons réflexes des permanents de l'ASF.

## Satisfaction globale 2011



Cette amélioration globale est la conséquence directe d'une **forte activité et réactivité de l'ASF** pour défendre ses adhérents. Cette progression est également la résultante d'une **communication** externe et interne des actions ASF en **fort développement** (mise en place du plan d'action de communication 2011-2012).

Le tableau de la **satisfaction globale est largement positif pour 92 %** des répondants. Il est important de relever qu'aucun adhérent n'a exprimé d'opinion très négative. Comme à l'accoutumée l'ASF s'attachera à rechercher les raisons qui poussent certains adhérents à avoir une opinion plutôt négative – en orange sur le schéma ci-dessous - (7 % contre 10 % en 2010).

## La hiérarchie des préoccupations des adhérents

Interrogés sur les points qu'ils jugeaient les plus importants, les adhérents ont fourni les réponses représentées sur ce graphique

### Importance de chaque item pour les adhérents (2011)

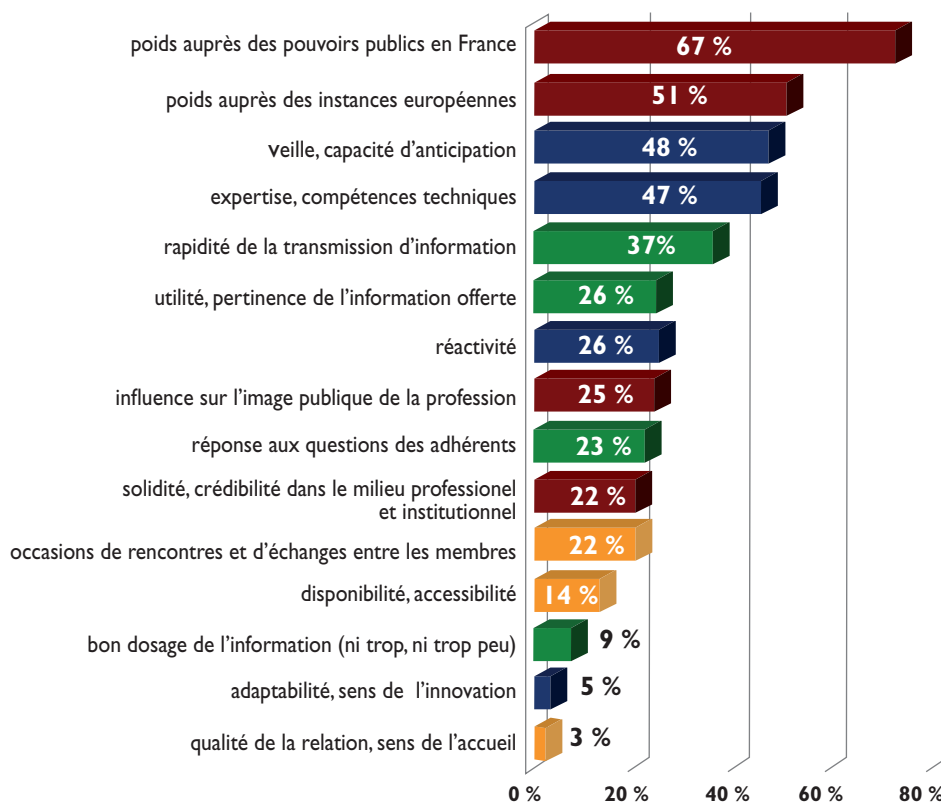
#### Légende

en rouge : le rôle de défense de la profession

en bleu: le professionnalisme

en vert : l'information des adhérents

en orange l'accueil



Les deux thèmes sur lesquels le rôle de l'ASF est particulièrement attendu sont ceux du **poinds auprès des pouvoirs publics en France et en Europe**. Le contexte actuel accroît les préoccupations des adhérents en ce domaine. Ce sont respectivement 67 % et 51 % des répondants qui jugent ces points déterminants. C'est aussi ceux sur lesquels les niveaux de satisfaction ont le plus augmentés entre 2010 et 2011 (**respectivement 13 et 19 points de plus en 2011 d'opinions positives**). Après ces deux thématiques majeures, les points les plus mis en avant touchent aux qualités que les adhérents attendent le plus de l'Association : le haut niveau de compétence, et la veille qui satisfait positivement et respectivement 99 % et 91 % des répondants.

A l'autre extrémité de la hiérarchie, plusieurs des items liés à l'accueil (en orange) sont relégués en bas du graphique. Ceci montre qu'ils paraissent moins importants que d'autres, qui en cette période sont jugés plus stratégiques ou opérationnels. Il est vrai qu'ils sont sans doute considérés d'autant moins importants qu'ils donnent satisfaction. Ce sont des points qui néanmoins relèvent d'une vigilance naturelle de l'ASF. En effet, un accueil physique et téléphonique de qualité, contribue à faire de l'ASF la maison de tous.

## Les remarques et suggestions

Les adhérents étaient invités, s'ils le souhaitent, à s'exprimer en toute liberté pour compléter les réponses qu'ils avaient données aux questions posées.

L'année passée, plusieurs remarques allaient dans le sens de suggestions d'améliorations ponctuelles comme de privilégier la communication par mail, remplacer les circulaires papier par mail, simplifier la recherche des documents par mot-clé sur le site ASF...

Ces remarques ont été prises en considération en 2011 et c'est probablement pourquoi on

constate cette année, une satisfaction des adhérents sur ces sujets et exprimées par ailleurs au travers de ces réponses libres. De ce fait, en 2011, très peu de pistes d'améliorations « ponctuelles » ont été proposées, on retrouve toutefois, les demandes de traduction des documents ASF en anglais ou la réalisation de réunions téléphoniques ou vidéos, malgré le développement significatif des conférences téléphoniques avec les membres de Commissions et des groupes de travail.

D'autres sont plus substantielles comme : renforcer la transversalité sur certains sujets de place (sujets fiscaux par exemple) avec la FBF (fédération bancaire) et les organisations professionnelles européennes, consacrer

encore plus de temps et d'importance aux sujets européens, communiquer plus rapidement les statistiques professionnelles et très ponctuellement favoriser la prise de position au sein des Commissions métier.

■ **G. de Bodard (Calix) / FPG (ASF)**  
mars 2012

# COMMISSION EUROPÉENNE :

## le shadow banking dans la ligne de mire

---

**A**vec le Livre vert sur le système bancaire parallèle (« *shadow banking* ») lancé en mars, la Commission ouvre un nouveau front dans sa réforme du secteur financier. Composante à part entière, le système bancaire parallèle joue un rôle de source de financement et permet à d'autres acteurs que ceux du système bancaire de lever des fonds. Ce n'est pas contre cette diversification des sources de financement que la Commission mène bataille, mais contre les risques que ces entités peuvent engendrer. Les travaux du Conseil de Stabilité Financière (CSF) ont en effet montré que la défaillance désordonnée d'entités du système bancaire parallèle pouvait entraîner un risque systémique, soit directement, soit par le biais des liens entre *shadow banking* et système bancaire classique. Ramener le système parallèle dans la sphère de la régulation est d'autant plus important qu'il représente aujourd'hui 25 à 30 % du secteur financier mondial et la moitié des actifs des banques, une part qui pourrait croître avec les nouvelles contraintes que connaît le système bancaire classique (CRD 4).

A ce stade, la Commission se trouve face à deux enjeux majeurs :

### **I. La définition du champ du système bancaire parallèle**

Le CSF le définit comme étant « le système d'intermédiation de crédit auquel concourent des entités et activités qui ne font pas partie du système bancaire classique ». Si l'on suit cette définition, le shadow banking recouvre deux types d'activités : il s'agit d'abord d'entités qui proposent l'un des services suivants : accepter des capitaux présentant des caractéristiques de dépôt, réaliser des opérations de transformation d'échéance ou de liquidité, permettre des transferts de risque de crédit, ou avoir recours au levier financier. Ensuite, il s'agit d'entités se finançant notamment via la titrisation, les prêts de titres et les opérations de pension.

Le champ de ce premier inventaire d'entités et d'activités, très controversé, tend à être affiné via la consultation.

**...2. La détermination des risques existants et des solutions y remédiant**

Tout en tenant compte des instruments législatifs existants, la Commission vise à mieux appréhender les risques présents au sein du système bancaire parallèle afin d'examiner si elle doit améliorer et renforcer la réglementation et la supervision. Plusieurs options sont envisagées à ce stade, allant de l'élaboration d'un nouvel ensemble réglementaire à l'extension ou l'adaptation de la législation existante aux entités actuellement non régulées du système bancaire parallèle, des options qui pourraient se traduire en mesures législatives dès la fin 2012.

L'ASF a répondu à cette consultation en insistant sur le fait que la réglementation doit être harmonisée et respecter le principe « *same business, same rules* » édicté par le G20. Il est primordial de lutter contre l'arbitrage réglementaire au sein de l'Union européenne et de garantir une égalité de concurrence entre acteurs européens pour une même activité tout en assurant le financement de l'économie réelle.

Pour les métiers de financements spécialisés, qui ne sont pas des « *credit institutions* », et qui donc ne collectent pas de dépôts auprès du public et ne font pas courir les mêmes risques, il faut une réglementation intermédiaire cohérente comme l'a rappelé le commissaire Barnier.

A titre d'exemple, en France, les sociétés financières (exerçant des activités de financements spécialisés telles que le crédit à la consommation, l'affacturage, le crédit-bail...) sont soumises à agrément et supervision de l'autorité compétente. Ces établissements spécialisés sont soumis à un régime prudentiel fondé notamment sur les règles actuelles (Bâle 2,5) identique à celui des établissements bancaires. Ce qui n'est pas le cas dans les autres pays européens. Il faut veiller à supprimer, là où elles sont constatées, les distorsions de concurrence entre Etats-membres tout en assurant le financement de l'économie.

■ **AD (Euralia) / KR (ASF)**



# ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

## FINANCEMENTS

### FINANCEMENT DES PARTICULIERS

#### Textes d'application de la loi sur le crédit à la consommation

Le décret relatif à l'information des emprunteurs lors de la conclusion d'opérations de regroupements de crédits est paru au JO du 3 mai. Le texte est très différent de celui soumis à consultation publique notamment en ce qui concerne la définition de l'opération de regroupement : opération ayant « pour objet le remboursement d'un ou plusieurs crédits et le cas échéant d'autres dettes ». Cette définition ne correspond pas à celle proposée par l'ASF (au moins deux crédits et la possibilité de proposer une ligne de crédit complémentaire). De plus, l'entrée en vigueur des dispositions du décret est fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2012, ce qui laisse aux établissements de crédit un délai beaucoup trop court.

#### Consultation du Haut Comité de Place sur les modalités de calcul du TAEG

Le Haut Comité de Place a lancé une consultation publique sur un projet de décret transposant la directive 2011/98/CE de la Commission européenne dont l'objet était de corriger à la marge les hypothèses nécessaires au calcul du TAEG. Les nouvelles modalités de calcul du TAEG devront entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### Plan de communication de l'ASF

Les actions de communication de l'ASF se poursuivent :

- présentation à la presse des statistiques d'activité annuelles sous la forme d'un « Tableau de bord » qui a eu lieu le 6 mars,
- petit déjeuner de presse pour présenter les résultats de l'enquête statistique de l'ASF relative à l'impact de la loi Lagarde sur l'offre de crédit renouvelable (2 avril),
- un communiqué de presse à la suite de l'enquête de l'UFC Que Choisir sur la distribution du crédit renouvelable (9 mai).

#### Intermédiaires en opérations de banque

L'arrêté portant approbation des programmes de formation des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiements (IOBSP) est paru au Journal officiel du 13 avril.

Trois arrêtés restent à publier pour finaliser le dispositif sur les IOBSP. L'ASF a été consultée sur ces projets de texte qui permettent de :

- fixer le montant minimum des garanties couvertes par l'assurance de responsabilité civile souscrite par l'IOBSP,
- fixer le montant minimal de la garantie financière exigée si l'IOBSP manie des fonds, même à titre occasionnel,

- indiquer la spécialité du diplôme requis.

En réponse à cette consultation, l'ASF a demandé que la formation des IOBSP ne soit pas limitée aux seuls diplômes bancaires et financiers. Elle a aussi proposé d'aligner les montants minimum des garanties couvertes par l'assurance de responsabilité civile sur ceux proposés pour les CIF (300 000 euros par sinistre et 600 000 euros par an).

#### GT

#### « Consommateurs-ASF »

Les travaux pour mettre à jour le livret « Crédit à la consommation : ce qu'il faut savoir » se poursuivent.

# ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

## FINANCEMENTS

### FINANCEMENT DES ENTREPRISES

#### Bâle III – Projet de refonte des directives Fonds propres dit « CRD 4 »

L'ASF poursuit ses travaux de sensibilisation des autorités aux problématiques que pose la réforme Bâle III aux établissements spécialisés dont l'une des caractéristiques propres est de ne pas recevoir de dépôts du public. Cette situation crée une difficulté réelle dans le cadre de la constitution du ratio de liquidité.

L'ASF est mobilisée sur deux fronts, l'un au niveau bruxellois pour ce qui concerne les projets de règlement et de directive européens, l'autre au niveau national dans les discussions avec la DGT et l'ACP pour envisager une solution de transcription des textes européens dans le régime juridique français.

Au plan européen, selon les premiers résultats des votes de la Commission ECON du Parlement européen du 14 mai et du Comité Ecofin de la Présidence du 15 mai, il semble que certains des amendements portés par l'ASF prospèrent de façon positive. Cela concerne notamment l'amendement visant à maintenir, en solvabilité, la pondération de 50% de la totalité des encours de crédit-bail immobilier, en approche

standard, et l'amendement visant à augmenter, toujours en solvabilité, le seuil de défaut d'un débiteur de 90 jours à 180 jours.

Au niveau national, dans le cadre des échanges avec les autorités pour examiner les difficultés rencontrées par chacun des métiers de l'ASF pour respecter les futures règles prudentielles (solvabilité, liquidité et effet de levier), il ressort que le statut de société financière non établissement de crédit (notamment non collectrice de dépôts du public) envisagé ne permettrait vraisemblablement pas aux établissements d'avoir accès au refinancement de la BCE du fait qu'ils ne seraient pas des "credit institutions" au sens des nouveaux textes européens.

#### IAS Fiscalité – Révision de la norme IAS 17 sur les « leases »

La démarche s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement des normes comptables internationales (IASB) et américaines (FASB) pour améliorer la comparabilité des comptes des grandes entreprises cotées. Elle vise à inscrire, pour les contrats de location, un « droit d'usage » à l'actif du bilan du locataire pour toutes les locations avec ou sans option d'achat (ces dernières n'apparaissant pas au bilan des locataires dans les règles actuelles). Elle demeure toutefois restreinte aux sociétés cotées, pour leurs comptes consolidés et ceux de leurs filiales.

Il ressort des derniers échanges entre les deux Boards IAS et FAS que les discus-

sions semblent être difficiles. Un désaccord important persiste sur le futur contenu du Re-Exposure Draft (RED), notamment sur les définitions et le traitement comptable, et en particulier sur la question du mode d'amortissement du droit d'usage.

L'IASB est favorable à un traitement unique des leases chez le preneur. Le FASB est quant à lui favorable à l'existence de deux traitements comptables distincts : un pour le 'finance lease' (crédit-bail) et un pour l' 'operating lease' (location opérationnelle). Au niveau européen, l'EFRAG a clairement pris position en faveur d'un double traitement. Cette situation, alors même qu'avait été réaffirmée la volonté d'aboutir à une norme conjointe entre IASB et FASB, pourrait entraîner un retard dans l'avancement du projet.

#### GT « Communication Crédit-bail »

Le bilan positif des actions de communication menées en 2011 par l'ASF et les différentes Commissions de l'ASF ont conduit le Conseil de l'ASF à poursuivre en 2012 le plan d'action et de communication décidé en 2011.

Dans ce cadre, les Commissions du crédit-bail (celle du crédit-bail immobilier, du financement locatif de l'équipement des entreprises et les Sofergie) se sont prononcées en faveur d'un renouvellement de l'expérience d'une

communication conjointe aux trois Commissions.

Parmi les orientations envisagées, et afin que la communication concerne les trois métiers du crédit-bail, il a notamment été suggéré d'adopter une approche autour de thèmes transversaux : santé, environnement, EHPAD<sup>1</sup>, l'entreprise, ...

#### Et aussi ...

- Traitement des commissions d'apporteurs d'affaires
- TVA et subventions
- Travaux relatifs au blanchiment
- Intermédiaires en opérations de banque
- Conséquences de la suppression de la taxe professionnelle
- Enquête professionnelle sur la cession-bail immobilière
- Réforme des valeurs locatives foncières
- ...

#### > POUR EN SAVOIR PLUS

**Marie-Anne Bousquet-Suhit :**  
01 53 81 51 70  
ma.bousquet@asf-france.com

**Cyril Robin :**  
01 53 81 51 66  
c.robin@asf-france.com

**Petya Nikolova :**  
01 53 81 51 69  
p.nikolova@asf-france.com

1 - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.



# ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

## SERVICES FINANCIERS

### AFFACTURAGE

#### EU Federation

**A**ssemblée générale et Comité exécutif : EUF regroupe maintenant 16 pays (le Portugal et la Suède ont récemment rejoint). L'assemblée générale a réélu les membres du Comité exécutif (dont F. Palle-Guillabert, ASF), le président (J. Gielen, indépendant) et la vice-présidente (K. Sharp, ABFA – Royaume-Uni). Le Comité exécutif a enfin lancé une réflexion sur les messages de communication à faire passer.

*Comité juridique* : EUF a pris une position générale sur la CRD 4 insistant sur le fait que la nouvelle réglementation, conçue pour des établissements collecteurs de dépôts, pourrait paradoxalement se voir appliquée à des entités non collectrices de dépôts. Mention est également faite d'un passage du rapport Karas<sup>2</sup> concernant le « Trade finance », proche de l'affacturage, et son faible risque de liquidité. Sur le dossier FATCA (dispositif mis en place par les Etats-Unis pour amener les établissements financiers non-américains à identifier et à déclarer à l'administration fiscale américaine –IRS- l'ensemble de leur clientèle « américaine »), EUF a écrit à l'IRS pour que cette dernière confirme que les factors n'entrent pas dans le champ des entités soumises à ce dispositif, au motif notamment qu'ils ne reçoivent pas de dépôts. S'agissant enfin de la consultation européenne sur le « shadow banking », il a été préconisé qu'EUF ne prenne pas de position compte tenu des différences de statut entre ses membres.

*Comité Statistiques* : ses travaux se poursuivent, notamment sur le glossaire des termes utilisés en affacturage. Les statistiques de 2011 font passer la France au 3<sup>ème</sup> rang européen, derrière les Italiens.

*Colloque IFG* : IFG organise le 8 octobre une table ronde sur l'affacturage à laquelle l'ASF participera. Trois sujets seront examinés : les contraintes de l'affacturage dans les différents pays, les attentes des acteurs, la possibilité d'un modèle à suivre.

#### Bâle III / CRD 4

**U**ne réunion de la Section s'est tenue le 16 mars 2012 afin de l'informer de l'état du dossier Bâle III / CRD 4, notamment des incidences de la nouvelle réglementation sur le statut des sociétés d'affacturage. S'agissant du ratio de liquidité à court terme (LCR) prévu par les projets de textes européens, on note qu'un compromis de la présidence danoise de l'Union européenne envisage une suppression du cap (dispositif qui plafonne les entrées de liquidité à 75% des sorties). Une telle évolution rendrait moins négatif l'impact de ce ratio sur les factors.

#### Syndication

**L**e groupe de travail « Syndication » a poursuivi ses réflexions.

#### Dématérialisation

**E**n lien avec les autres acteurs français concernés, l'ASF a lancé auprès de l'ISO une démarche

visant à normaliser les opérations d'affacturage. Les orientations de la profession ont dans ce cadre été validées. L'Association va désormais, en lien avec l'ISO et avec l'aide de consultants spécialistes des questions de dématérialisation, lancer le chantier de l'élaboration des messages normalisés destinés à être échangés entre les protagonistes de l'affacturage.

#### Cartographie des risques de blanchiment

**L'**ACP a répondu sur la cartographie sur les risques de blanchiment en affacturage que lui avait adressée l'ASF en décembre dernier. Elle a formulé plusieurs observations que le groupe de travail « Conformité affacturage » a intégrées au document. La cartographie révisée a été adressée à l'ACP. Elle sera ensuite transmise aux membres de la Section.

#### Communication de la profession à l'attention des clients sur le risque pénal

**L**a Commission a souhaité mettre en œuvre une action de communication préventive auprès des clients de petite taille sur le risque pénal attaché, du fait de leur comportement, aux opérations d'affacturage. Un groupe de travail va être réuni sur le sujet.

# ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

## SERVICES FINANCIERS

### CAUTIONS

#### Fonds propres

La proposition de compromis du 2 avril de la présidence danoise de l'Union européenne laisse entrevoir la prise en compte de certaines demandes de l'ASF, notamment un amendement qui permet, en matière de grands risques, une meilleure pondération des interventions d'établissements de crédit garantis par des institutions intervenant de façon non concurrentielle. Des avancées pourraient également avoir lieu s'agissant de l'inclusion, sous conditions strictes, dans le régime préférentiel des covered bonds, d'obligations sécurisées par des prêts à l'habitat, eux-mêmes garantis par un fournisseur de protection.

#### Installations classées

Le ministère du Développement durable a lancé une consultation sur un projet de décret sur les garanties financières sur les installations classées. Plusieurs réunions ont été organisées, auxquelles l'ASF a participé.

D'autres possibilités sont envisagées, et notamment la mise en place, prévue par les projets de textes, de « fonds de garantie privés ». Les autorités sont demandeuses d'éléments susceptibles de nourrir la réflexion sur ce dernier point. L'ASF a dirigé les autorités vers le Fonds de garantie des dépôts.

#### Colloque sur la caution

L'ASF oeuvre à la préparation d'une action d'information à caractère pédagogique sur la caution. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du plan de communication de l'ASF, et plus particulièrement des actions dévolues aux sections de métier proprement dites.

# ACTUALITÉ DES COMMISSIONS

## SERVICES D'INVESTISSEMENT

### PSI

#### Refonte de la Directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF)/Rapport de Markus Ferber

Markus Ferber, rapporteur du projet de directive MIF II auprès du Parlement européen, a rendu son rapport. Ce rapport propose de supprimer l'interdiction de percevoir des rémunérations émanant de tiers en matière de conseil indépendant. Il propose de supprimer également l'interdiction pour les gérants de portefeuille de percevoir ou verser des rétrocessions de commissions de tiers en contrepartie d'une information préalable du client sur le montant de ces rétrocessions. D'autre part, le montant global des rétrocessions de commissions perçues ou versées devrait être divulgué périodiquement.

Le projet de texte devrait être voté par la Commission des affaires économiques et monétaires le 9 juillet 2012 pour un vote en plénière le 10 septembre prochain.

> **POUR EN SAVOIR PLUS**  
**Antoine de Chabot :**  
01 53 81 51 68  
a.dechabot@asf-france.com

**Grégoire Phélip :**  
01 53 81 51 64  
g.phelip@asf-france.com

**Petya Nikolova :**  
01 53 81 51 65  
p.nikolova@asf-france.com

#### Statistiques ASF

Le questionnaire servant de base aux enquêtes lancées auprès de la Section PSI au début de 2010, 2011 et 2012 a été simplifié.

Le questionnaire simplifié portera sur le montant des actifs gérés et le nombre de salariés par établissement.

#### Code de bonne conduite de l'AMAFI relatif aux sondages de marché et aux tests investisseur

L'AFECEI, dont l'ASF est membre, a été saisie par l'AMF d'une demande d'avis concernant un code de bonne conduite relatif aux sondages de marché et aux tests investisseur que l'AMAFI lui avait demandé d'approuver.

Cette norme professionnelle s'applique aux situations dans lesquelles le PSI, au titre de la préparation d'une opération dans laquelle il intervient à la demande d'un émetteur, interroge des investisseurs afin de préciser les caractéristiques de l'opération envisagée.

L'ASF a donné son accord à ce code.

#### 12<sup>ème</sup> journée d'information des RCCI et des RCSI

L'ASF a participé à la rencontre annuelle entre les RCCI et les RCSI, organisée par l'AMF le 22 mars 2012. Cette journée d'information a été l'occasion de faire le point sur l'actualité législative et réglementaire du moment. Ont également été abordées la question du processus d'élaboration de la réglementation financière en Europe et celle de la réforme de la fonction d'enquête et de contrôle de l'AMF.

# ASF NOUVEAU MEMBRE MEMBRE ASSOCIÉ

## CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE DÉVELOPPEMENT

Compagnie financière, organe central du CRÉDIT IMMOBILIER DE FRANCE.  
Président-Directeur Général : **Claude SADOUN**  
Directeur Général Adjoint : **Christine AUFFRET**

## agenda actu

Commission Sociale et Nationale Paritaire.....	vendredi 29 juin
Commission PSI.....	jeudi 5 juillet
Conseil ASFFOR.....	vendredi 6 juillet
Commission FLEE.....	vendredi 14 septembre
Conseil ASF.....	mardi 18 septembre
Commission CBI.....	jeudi 20 septembre
Réunion des consommateurs.....	mercredi 21 septembre
Commission Sofergie.....	vendredi 28 septembre

## 324 adhérents à l'ASF

SECTION	Membres <sup>1</sup>	Membres correspondants	Membres associés
Affacturage	17	-	-
Crédit-bail immobilier	31	-	-
Financement locatif de l'équipement des entreprises	50	1	-
Financement de l'équipement des particuliers	59	7	-
Financement immobilier	19	1	-
Prestataires de services d'investissement	45	2	-
(dont entreprises d'investissement)	(32)	(-)	(-)
Sociétés de caution	28	-	-
Sociétés de crédit foncier	9	-	-
Sociétés de crédit d'outre-mer	3	-	-
Sociétés financières de groupes ou de secteurs économiques	7	-	-
Sofergie	9	-	-
Activités diverses	25	2	-
Hors sections	-	-	9
<b>Total<sup>2</sup></b>	<b>302</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

<sup>1</sup> Membres de droit et membres affiliés. -<sup>2</sup> Les adhérents sont décomptés au titre de leur activité principale.



# stages 2012

FICHES ET PROGRAMME COMPLET  
SUR NOTRE SITE : [www.asffor.fr](http://www.asffor.fr)

LE STAGE...	DATES	PRIX	PARTICIPANTS	ANIMÉ PAR...
<b>Crédit à la consommation : formation vendeurs</b>	14 juin	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Toute personne ayant à proposer un crédit à la consommation sur le lieu de vente ou à distance et pour laquelle une formation conforme aux exigences de la loi Lagarde est nécessaire	<b>Emile FURIO</b> Consultant, ancien Directeur du Recouvrement Particuliers, Professionnels & Entreprises, d'une grande Banque de Réseau
<b>Crédit à la consommation : formation vendeurs</b>	21 juin	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Toute personne ayant à proposer un crédit à la consommation sur le lieu de vente ou à distance et pour laquelle une formation conforme aux exigences de la loi Lagarde est nécessaire	<b>Emile FURIO</b> Consultant, ancien Directeur du Recouvrement Particuliers, Professionnels & Entreprises, d'une grande Banque de Réseau
<b>Dossier SURFI</b>	19 au 21 juin	1 210,00 €ht 1 447,16 €ttc	Services comptables et financiers	<b>Pierrette BLANC</b> Ancien Adjoint de direction au SGCB, diplômée d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires
<b>Les fondamentaux de l'analyse financière</b>	27 et 28 juin	1 100,00 €ht 1 315,60 €ttc	Cadres commerciaux ; Cadres des services d'engagement, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation	<b>Philippe MIGNAVAL</b> Institut d'Etudes Politiques de Paris, Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières, Consultant
<b>Certification des acteurs de marché</b>	10 au 14 sept	2 000,00 €ht 2 392,00 €ttc	Prestataires de Services d'Investissement : vendeur, gérant, responsable de la compensation d'instruments financiers, responsable du post-marché, négociateur d'instruments financiers, compensateur d'instruments financiers, responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI), et analyste financier	Cabinet Audisoft Consultants
<b>Le crédit-bail immobilier</b>	11 au 13 sept	1 210,00 €ht 1 447,16 €ttc	Tous cadres désirant connaître ou approfondir le crédit-bail immobilier	<b>André VOLOTER</b> Consultant, ancien Dirigeant Social de sociétés de CBI <b>Philippe LE ROY</b> Responsable Expertise –Domaine Immobilier Energie-Environnement d'OSEO <b>Sylvie LACOURT</b> , Directeur Général adjoint de NATIXIS LEASE

LE STAGE...	DATES	PRIX	PARTICIPANTS	ANIMÉ PAR...
<b>Affacturation : initiation</b>	18 sept	825,00 €ht 986,70 €ttc	Toute personne désirant connaître l'affacturation	<b>Laurent LEMOINE</b> , Magistrat consulaire Ancien Directeur d'une société financière
<b>Ratio de solvabilité : le dossier COREP</b>	18 au 19 sept	1 100,00 €ht 1 315,60 €ttc	Responsables en charges des états prudentiels, Analystes des risques bancaires, toute personne devant participer à l'élaboration des tableaux CO-REP.	<b>Patrick AUTEAU</b> Diplômé d'expertise comptable, Formateur- Conseil en réglementation et comptabilité bancaires
<b>Dispositions en vigueur en matière de construction d'immeubles à usage industriel, professionnel ou commercial</b>	19 au 20 sept	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Public sensibilisé au droit de la construction	<b>Jean-Pierre BIGOT</b> Notaire
<b>Le coefficient de liquidité</b>	20 sept	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Responsables en charge des états prudentiels, Analystes des risques bancaires	<b>Patrick AUTEAU</b> Diplômé d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires
<b>Droit et pratique du cautionnement</b>	25 sept	900,00 €ht 1 076,40 €ttc	Juristes de contentieux, gestionnaires, commerciaux des sociétés financières	<b>Laurent LEMOINE</b> , Magistrat consulaire Ancien Directeur d'une société financière
<b>Approche du crédit-bail mobilier et des locations financières</b>	26 au 28 sept	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Employés et Cadres (appartenant éventuellement à des établissements n'exerçant pas une activité de crédit-bail mobilier.)	<b>Sabine HUTTLINGER</b> , Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique de la branche entreprise d'une société financière <b>Nathalie CRABIE</b> Responsable projets filière finance du pôle Banque hors France Métropolitaine à la Société Générale <b>Nicolas MILLET</b> Fiscaliste à la Société Générale
<b>La place de l'assurance dans la couverture des risques d'une opération de crédit-bail immobilier</b>	1 <sup>er</sup> et 2 oct	990,00 €ht 1 184,04 €ttc	Les opérationnels chargés de mettre en place et de gérer des opérations de crédit-bail immobilier (commerciaux, juristes, chargés d'assurance, responsables administratifs)	<b>Pascal DESSUET</b> Responsable des assurances pour les affaires immobilières à la SOCIETE GENERALE Chargé d'Enseignement à l'Université de Paris Val de Marne (PARIS XII)



**LE STAGE... DATES PRIX PARTICIPANTS ANIMÉ PAR...**

LE STAGE...	DATES	PRIX	PARTICIPANTS	ANIMÉ PAR...
<b>Mathématiques financières générales sous calculatrice HP</b>	1 <sup>er</sup> et 2 oct	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Commerciaux, assistants de gestion, contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptables et financières, toute personne souhaitant maîtriser les calculs financiers à l'aide des calculatrices.	<b>Nicolas VAN PRAAG</b> Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, Consultant en Finance
<b>Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail mobilier</b>	3 et 4 oct	825,00 €ht 986,70 €ttc	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	<b>Pascal SIGRIST,</b> Avocat à la Cour
<b>Authentification de documents d'identité</b>	5 oct	990,00 €ht 1 184,04 €ttc	Organismes recevant du public, banques et entreprises de crédit	<b>Christophe NAUDIN</b> Spécialisé dans le domaine de la fraude documentaire, Chercheur Université Paris II Formateur de la Gendarmerie Nationale et formateur de la Police Nationale Sûreté International formation
<b>Certification des acteurs de marché</b>	8 au 12 oct	2 000,00 €ht 2 392,00 €ttc	Prestataires de Services d'Investissement : vendeur, gérant, responsable de la compensation d'instruments financiers, responsable du post-marché, négociateur d'instruments financiers, compensateur d'instruments financiers, responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI), et analyste financier	Cabinet Audisoft Consultants
<b>Loi de sauvegarde des entreprises</b>	11 oct	990,00 €ht 1 184,04 €ttc	Collaborateurs des services contentieux	<b>Sabine HUTTLINGER</b> Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière
<b>Pratique du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement</b>	11 et 12 oct	1 100,00 €ht 1 315,60 €ttc	Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	<b>Patrick AUTEAU</b> Diplômé d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires
<b>L'affacturage et ses risques</b>	15 et 16 oct	1 210 €ht 1 447,16 €ht	Toute personne désirant connaître et approfondir l'affacturage	<b>Laurent LEMOINE,</b> Magistrat consulaire Ancien Directeur d'une société financière
<b>Prévention du blanchiment</b>	16 oct	770,00 €ht 920,92 €ttc	Correspondants TRACFIN, responsables anti-blanchiment des Institutions Financières, déontologues, compliance officers, chargés de clientèle, responsables de back-office	Cabinet Audisoft Consultants

LE STAGE...	DATES	PRIX	PARTICIPANTS	ANIMÉ PAR...
<b>Aspects juridiques et contentieux du crédit-bail immobilier</b>	17 et 18 oct	825,00 €ht 986,70 €ttc	Cadres confirmés des services juridiques et contentieux	<b>Hervé SARAZIN</b> , Notaire chez SCP Thibierge. <b>Pascal SIGRIST</b> , Avocat à la Cour
<b>Manager et motiver son équipe</b>	17 et 18 oct	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Tout public	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante en management, communication et relations inter-personnelles
<b>Prélèvement SEPA - SDD «Core» -</b>	19 oct	990,00 €ht 1 184,04 €ttc	Toute personne concernée directement par la gestion des prélèvements : comptables, trésoriers, directeur administratif, maîtrise d'ouvrage, back office, gestion des contentieux	<b>Catherine GONDELMANN BREDIN</b> Société EXPLAIN
<b>Comment améliorer l'accueil téléphonique</b>	22 et 23 oct	715,00 €ht 855,14 €ttc	Tout public	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante en management, communication et relations inter-personnelles
<b>Dossier SURFI</b>	22 au 24 oct	1 210,00 €ht 1 447,16 €ttc	Services comptables et financiers	<b>Patrick AUTEAU</b> Diplômé d'expertise comptable, Formateur-Conseil en réglementation et comptabilité bancaires
<b>Les garanties personnelles et les sûretés mobilières</b>	24 oct	990,00 €ht 1 184,04 €ttc	Les gestionnaires, les commerciaux, les juristes débutants	<b>Sabine HUTTLINGER</b> Avocat à la Cour, ancien chef de service juridique d'une société financière
<b>Certification des acteurs de marché</b>	12 et 16 nov	2 000 €ht 2 392,00 €ttc	Prestataires de Services d'investissement : vendeur, gérant, responsable de la compensation d'instruments financiers, responsable du post-marché, négociateur d'instruments financiers, compensateur d'instruments financiers, responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI), et analyste financier	Cabinet Audisoft Consultants
<b>Gestion des incivilités</b>	13 et 14 nov	880,00 €ht 1 052,48 €ttc	Tout public	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante en management, communication et relations inter-personnelles
<b>La retraite : votre dossier, votre patrimoine, vos projets</b>	17 et 18 oct	770,00 €ht 920,92 €ttc	Tout public préparant sa retraite	Marc KAISER Consultant

**LE STAGE... DATES PRIX PARTICIPANTS ANIMÉ PAR...**

<b>Mathématiques financières générales sous EXCEL</b>	21 et 22 nov	990,00 €ht   1 184,04 €ttc	Commerciaux, assistants de gestion, contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptables et financières, toute personne souhaitant maîtriser les calculs financiers à l'aide du tableur EXCEL.	<b>Nicolas VAN PRAAG</b> Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, Consultant en Finance
<b>Analyse financière pour non spécialistes</b>	22 et 23 nov	1 100,00 €ht   1 315,60 €ttc	Cadres commerciaux, Cadres des services d'engagement, Cadres des services juridiques	<b>Philippe MIGNAVAL</b> Institut d'Etudes Politiques de Paris, Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières, Consultant
<b>Mathématiques financières à l'usage des crédit-bailleurs</b>	3 et 4 déc	1 210,00 €ht   1 447,16 €ttc	Commerciaux, assistants, contrôleurs de gestion, responsables des opérations, directions comptable et financière	<b>Nicolas VAN PRAAG</b> Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, Consultant en Finance
<b>Certification des acteurs de marché</b>	10 au 14 déc	2 000,00 €ht 2 392,00 €ttc	Prestataires de Services d'Investissement : vendeur, gérant, responsable de la compensation d'instruments financiers, responsable du post-marché, négociateur d'instruments financiers, compensateur d'instruments financiers, responsable de la conformité pour les services d'investissement (RCSI), responsable de la conformité et du contrôle interne (RCCI), et analyste financier	Cabinet Audisoft Consultants
<b>Efficacité personnelle - Affirmation de soi</b>	13 et 14 déc	715,00 €ht 855,14 €ttc	Tout public	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante en management, communication et relations inter-personnelles
<b>Normes IFRS et analyse financière des entreprises</b>	17 et 18 déc	1 210,00 €ht   1 447,16 €ttc	Analystes crédit, Analystes financiers, Directeurs crédit ou toute personne impliquée dans la fonction crédit aux entreprises	<b>Nicolas VAN PRAAG</b> Chargé de cours à l'Université de Paris-Dauphine et au groupe HEC, Consultant en Finance
<b>Les fondamentaux de l'analyse financière</b>	5 et 6 déc	1 100,00 €ht   1 315,60 €ttc	Cadres commerciaux ; Cadres des services d'engagement, comités de crédits, responsables d'unités d'exploitation	<b>Philippe MIGNAVAL</b> Institut d'Etudes Politiques de Paris, Diplômé d'Etudes Supérieures Comptables et Financières, Consultant

## Exclusivement EN INTRA

<b>Recouvrement des créances au téléphone</b>	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante en management, communication et relations inter-personnelles	Personnels des services comptables et commerciaux	Nous consulter pour le tarif
<b>Vendre au téléphone</b>	<b>Lionelle CLOOS</b> Consultante en management, communication et relations inter-personnelles	Back office, services clientèles, opérateurs de plateformes téléphoniques	

# Carnet



## CONSEIL

### Chantal LORY,

Présidente du Directoire  
de LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT,  
est nommée au Conseil de l'ASF.

EUROPEAN CONSUMER CREDIT & LEASING INDUSTRY  
**ANNUAL CONVENTIONS**



# 11 & 12 OCTOBRE 2012



## CONVENTION EUROFINAS & LEASEUROPE 2012 CANNES, HOTEL MARTINEZ

Renseignements et réservations sur :  
<http://www.annual-convention.eu>

# ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

La Lettre de l'ASF n° 153 est tirée à 3.000 exemplaires.

**Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.**

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17

Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50

Directeur de la Publication : Bruno Salmon, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général

Conception graphique : Jean-Christophe Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue

Ont également collaboré : Guillaume de Bodard (Calix) - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Anne Delaleu - Aliénor Devalière (Euralia) - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Cyril Robin - Karine Rumayor